



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
SOLAR 360

de la société **INDUSTRIAS AFRASA S.A.**

enregistrées sous les **n° 2023-2140, 2023-2164, 2023-2165, 2023-2166 et 2023-2167**

Les demandes concernent le changement de nom de seconds noms commerciaux.

Les changements de dénominations du produit référencé ci-après **sont accordés** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	SOLAR 360 AFRASA 360 TANKE
Nouvelles dénominations des seconds noms	DOMINATOR 360 HOPPER 360 SIRLENE 360 CLASS'ONE 360 FREEWAY 360
Anciennes dénominations des seconds noms	BARBARIAN TF GALLUP TF GLYFOFLASH TF ORMOND TF TARTAN TF
Type de produit	Générique
Titulaire	INDUSTRIAS AFRASA S.A. Ciudad de Sevilla 53 Pol. ind. Fuente del Jarro 46988 PATERNA VALENCE ESPAGNE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2100292
Numéro d'AMM	2100186
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 31/08/2023

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...